



Transmettre des valeurs – 15 juin 2012

JEUNESSE ET DROITS CIVIQUES, UN DEFI A RELEVER

CLAUDE BOVAY

1. L'idéal de progrès de la modernité est associé à la capacité de la raison humaine de trouver les réponses adaptées aux besoins des individus et de la société. Le développement économique et social contemporain, fondé principalement sur la croissance matérielle, aboutit cependant à une crise profonde de la modernité. Dès lors, la transmission de valeurs ne va pas de soi dans un monde en crise de repères.
2. Dans un contexte qui se caractérise par la perte d'autorité des institutions, l'éducation ne consiste plus à transmettre des valeurs sur le mode de l'inculcation. L'enfant est considéré comme un sujet autonome, capable de construire lui-même le sens de son existence sans en référer à une autorité extérieure. L'éducation doit rendre l'enfant capable de s'approprier les ressources de sens disponibles et d'opérer des choix autonomes et responsables.
3. L'acquisition de repères moraux et le développement du jugement éthique font partie des tâches de l'éducation. Il s'agit de « transmettre » les valeurs à travers l'apprentissage de modèles éthiques, mais aussi d'entraîner l'expression d'une opinion, le dialogue avec d'autres, la compréhension et le respect d'opinions différentes.
4. La responsabilité du personnel socio-éducatif, notamment dans les APEMS, consiste à mettre en œuvre des outils éducatifs adéquats sur le plan méthodologique (comment transmettre) et déontologique (quelles normes respecter/appliquer). Les enjeux éducatifs s'expriment notamment à propos du respect de l'appartenance culturelle/religieuse des enfants et, plus largement, à l'occasion du traitement des dilemmes provoqués par la complexité des décisions à prendre.

5. La connaissance du rôle des APEMS devrait s'appuyer sur des dispositifs de recherche. L'évaluation pourrait porter sur les représentations de la citoyenneté véhiculées par les institutions et des professionnel-le-s, sur la prise en compte des inégalités entre les enfants, sur l'évaluation du développement de l'autonomie des enfants (capabilités) ou sur la réponse donnée à leurs différents besoins de reconnaissance (sécurité, droits et estime sociale).

6. Le travail socio-éducatif doit tenter de consolider les ressources des enfants et des jeunes pour leur permettre de faire face, individuellement et collectivement, aux dérives de la modernité.

Claude Bovay, professeur, Haute école de travail social et de la santé (EESP), Lausanne